



AVIS AU PUBLIC

Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

Il est porté à la connaissance du public qu'en vertu des dispositions des articles 10 et 12 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés une demande d'autorisation a été présentée par le Syndicat SESE en vue d'obtenir l'autorisation pour

l'exploitation d'un stockage de substances et mélanges classés à Remerschen au Bréicherwee (N° dossier : 1/21/0212)

La demande et les plans y relatifs sont déposés au secrétariat communal à Remerschen, 75, Wäistrooss pendant la période du 7 décembre 2021 au 21 décembre 2021 inclus à l'inspection du public.

Les personnes qui auraient des réclamations ou des observations à faire valoir à l'encontre du projet en question sont priées de les adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins avant le 21 décembre 2021. Le mercredi 22 décembre 2021 de 9:00 heures à 9:30 heures le bourgmestre ou son délégué recueillera les observations écrites et entendra tous les intéressés qui se présenteront au secrétariat communal à Remerschen.

Remerschen, le 6 décembre 2021.
Le Collège des bourgmestre et échevins.
Michel Gloden, Jean-Paul Muller, Tom Weber